

À la une

« La société française attend que l'on améliore le traitement des victimes d'un dommage »

entretien avec Sacha HOULIÉ

Le 15 septembre 2025, le député Sacha Houlié a déposé une proposition de loi visant à réformer le régime de la responsabilité civile et à améliorer l'indemnisation des victimes. Décryptage.



© Richard Villalon_AdobeStock

Actualité

Hommage à Robert Badinter

libres propos par Pierre HOFFMAN
et Vanessa BOUSARDO

Technique

Régime de la taxe foncière due au titre des locaux professionnels

par Hervé ZAPF

Doctrine

De la fiducie-action

étude par Sarah FARHI

Jurisprudence

Secret professionnel et accès aux données de santé : chercher n'est pas soigner

note par Bruno PY
sous CE, 5^e ch., 4 juill. 2025

Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Soraya AMRANI-MEKKI

Agrégée des facultés de droit, directrice du département Droit de l'École de droit de Sciences Po Paris

AVEC LA PARTICIPATION DE

Thibault GOUJON-BETHAN, Thomas Habu GROUD, Florence GUERRE, Harold HERMAN, Nicolas HOFFSCHIR, Mehdi KEBIR, Ludovic LAUVERGNAT, Lucie MAYER, Vincent ORIF, Martin PLISSONNIER, Alexandre VICTOROFF et Vincent ÉGÉA



 FORMATION

Droit de la prescription : comment percer les mystères actuels ?

JEUDI 4 DÉCEMBRE 2025 / 9H-17H / PARIS 7^e

Formation Lextenso organisée avec
la rédaction de la **Revue des contrats**

 **DIRECTION SCIENTIFIQUE**

- **Alain Bénabent**, *agrégé des facultés de droit, avocat aux Conseils*
- **Laurent Aynès**, *professeur émérite de l'université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)*
- **Philippe Stoffel-Munck**, *professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)*
- **Julia Heinich**, *professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)*

 **PUBLICS CONCERNÉS**

Avocats, directions juridiques, magistrats

- Matière : droit des contrats
- Prérequis : Maîtriser les fondamentaux du droit des contrats
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

 **OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES**

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Déterminer le point de départ des délais de prescription et en maîtriser les preuves.
- Comprendre et appliquer les mécanismes de suspension, d'interruption et leurs incidences pratiques.
- Rédiger et sécuriser les clauses contractuelles relatives à la prescription, en tenant compte des situations particulières et du droit international privé.

 **VALIDATION DE LA FORMATION**

- Un **support de formation pratique** sera envoyé par mail à chaque participant avant la formation.
- À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.
- Un **QCM de validation** sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

PROGRAMME

Suspension, interruption, point de départ, situations continues, actions récursoires, aménagements contractuels... Autant de mystères qui illustrent la complexité du droit de la prescription. Cette formation vous permettra d'en appréhender les règles et d'en maîtriser les mécanismes.

08H45 : Accueil des participants

09H00 : Début de la formation

Propos introductifs

Alain Bénabent, *agrégé des facultés de droit, avocat aux Conseils*

La preuve du point de départ de la prescription

Augustin Aynès, *professeur à l'université Paris-Est Créteil (UPEC)*

Les situations continues

Jean-Sébastien Borghetti, *professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas (Paris 2)*

Les actions récursoires

Sophie Pellet, *professeur à l'université de Picardie Jules Verne*

Questions de la salle

12H30 - 14H00 : Déjeuner libre

La suspension de la prescription

Laurent Leveneur, *professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas (Paris 2)*

L'interruption de la prescription

Nathan Béridot, *docteur en droit, chargé d'enseignement à l'Institut d'études judiciaires de la Sorbonne*

Les clauses relatives à la prescription

Philippe Jacques, *agrégé des facultés de droit, avocat au barreau de Paris*

La prescription en DIP

Philippine Blajan, *professeur à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines*

Questions de la salle

17H00 : Fin de la formation



Programme et inscription :

<https://lext.so/CnIFE4>

Date limite d'inscription :

le mercredi 3 décembre 2025
à 12H

Tarif : 945 € HT (1134 € TTC)

Tarif Jeunes professionnels sur
présentation d'un justificatif de statut
(dans les 5 premières années suivant la
prestation de serment pour les avocats) :
803,25 € HT (963,90 € TTC)

Relation clients :

relationclients@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 40



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2025

· Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

· Abonnement France (un an) :

Journal seul : 621,79 € TTC

Recueils + table seuls : 601,37 € TTC

Journal, recueil + table : 832,12 €

Abonnement feuilletable numérique : 264,44 € TTC

· Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 699 €

Journal, recueil + table : 899 €

Abonnement feuilletable numérique : 259 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 713 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL482o1 ■ TJ de Paris : Peimane Ghaleh-Marzban veut moderniser la communication de la justice 3
- GPL482n3 ■ « Stups » : immersion dans le quotidien des comparutions immédiates 5
- GPL482o4 ■ « La société française attend que l'on améliore le traitement des victimes d'un dommage » entretien avec Sacha HOULIÉ 6
- GPL482o6 ■ Hommage à Robert Badinter libres propos par Pierre HOFFMAN et Vanessa BOUSARDO 8


Technique

- GPL482j8 ■ Régime de la taxe foncière due au titre des locaux professionnels par Hervé ZAPF 10

Doctrine

- GPL480f8 ■ De la fiducie-action étude par Sarah FARHI 14

Jurisprudence

- GPL482a2 ■ Secret professionnel et accès aux données de santé : chercher n'est pas soigner note par Bruno PY sous CE, 5^e ch., 4 juill. 2025 17
- GPL482i5 ■ L'épilogue européen du décrochage des portraits du président de la République note par Jean-Christophe SAINT-PAU sous CEDH, 3 juill. 2025 21
- GPL482i4 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD 25
- GPL482h0 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 30
- GPL482b2 ■ Chronique de jurisprudence de droit du numérique par Thibault DOUVILLE en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL482b2> 

Gazette Spécialisée

PROCÉDURE CIVILE

33

Sous la responsabilité scientifique de
Soraya AMRANI-MEKKI